



Laval, le 14 février 2017

DIX QUESTIONS DU CRE À LA VILLE À PROPOS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LAVAL

1. Est-ce que la Ville de Laval s'engage dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) à **respecter la capacité de support des écosystèmes** en empêchant notamment les développements résidentiel, industriel et commercial dans les milieux naturels sensibles et en proposant des mesures concrètes dans ce sens dans son plan d'urbanisme et ses règlements?

Les milieux naturels

2. Est-ce que la Ville de Laval s'engage :
 - 2.1. À conserver 100 % des rivières et des ruisseaux encore existants et leurs bandes riveraines? Et redonner aux cours d'eau et milieux humides perturbés leurs fonctions premières?
 - 2.2. À conserver au minimum 17 % du territoire de Laval en milieu naturel?
 - 2.3. À tendre vers 30 % du territoire en couvert forestier?
 - 2.4. À protéger tous ses boisés urbains?
 - 2.5. À empêcher tout empiètement ou développement dans les milieux humides?
3. Est-ce que la Ville de Laval s'engage à éliminer les surverses et à proposer des solutions novatrices qui utiliseront les services écologiques ?

Les transports

4. Est-ce que la Ville de Laval s'engage :
 - 4.1. À convertir complètement à l'électricité sa propre flotte de véhicules?
 - 4.2. À convertir complètement à l'électricité la flotte de la STL?
 - 4.3. À exiger de ses principaux fournisseurs qu'ils se dotent de véhicules électriques?
5. Quels sont les engagements de la Ville en ce qui a trait :
 - 5.1. À la longueur et à l'emplacement des pistes piétonnes et cyclables?
 - 5.2. À la longueur et à l'emplacement des voies réservées?
6. La Ville entend-elle diminuer la largeur des rues pour diminuer le captage d'eau pluviale, favoriser la plantation d'arbres, diminuer les îlots de chaleur et la pollution atmosphérique, donner davantage de place aux piétons, diminuer la vitesse des véhicules et les accidents?

7. Sachant que le train qui passe au cœur des TOD Sainte-Rose et Vimont fonctionne au diesel, émet des GES et des polluants atmosphériques, engendre des problèmes de bruit, de vibrations, de sécurité (transport de matières dangereuses) et de mobilité (les longs convois de marchandises font obstacle aux déplacements dans l'axe est-ouest), est-ce que la Ville entend faire des représentations auprès du gouvernement du Québec et de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'électrification de cette ligne et pour le prolongement du REM?

Les écocentres et l'économie circulaire

8. La Ville prévoit-elle mettre en place des écocentres dans un avenir rapproché afin d'augmenter le taux de récupération anémique à Laval? Combien d'écocentres la Ville entend-elle aménager sur son territoire pour répondre aux besoins de la population?
9. Est-ce que la Ville de Laval entend proposer une approche basée sur l'économie circulaire combinant la mise en commun des ressources écologiques et économiques au cœur des différents quartiers?

Le suivi du schéma d'aménagement et de développement révisé

10. Est-ce que la Ville de Laval :
 - 10.1. Identifiera, en collaboration avec les organismes compétents et intéressés, des indicateurs environnementaux, économiques et sociaux permettant de mesurer l'évolution de la qualité de l'environnement de Laval et la qualité de vie des Lavallois qui seront directement affectés par la mise en œuvre du SADR?
 - 10.2. Confiera à des tiers le mandat, la mise à jour et le suivi régulier de ces indicateurs?
 - 10.3. Fournira régulièrement un tableau de bord montrant l'évolution de ces indicateurs en fonction des objectifs identifiés [visés] par le SADR?
 - 10.4. Modifiera son plan d'urbanisme et ses règlements si les indicateurs montrent que les objectifs en matière d'environnement et de qualité de vie ne sont pas atteints?
Considérant que la révision du schéma doit se faire tous les cinq [5] ans.